

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE**
représentée par son président, Monsieur Jean-Claude BENINTENDE
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 304 734 007 00053

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 409 560 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 167 112 €, le solde restant s'élève à 242 448 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 30 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 439 560 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 895 700 €.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 7 729 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

- 5 JUL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOL LIBRE



Fait à Paris le
Pour le ministre de la ville,
de la jeunesse et des sports
Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service


Claudie SAGNAC

23/06/2016
VISE LE 23/06/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 210.1.265105

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 -- Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	30188		31859	32000				
Nombre d'ATP	13043		12290	16000			34000	
Nombre total de licences et d'ATP	43231		44149	48000			18000	
Nombre et taux de licences féminines	4664 (15,45%)		5042 (15,83%)	7800 (24,38%)			50000	
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)		(%)				8400 (24,71%)	
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	2024 (6,7%)		2167 (6,8%)	3000 (9,38%)			3000 (8,82%)	
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	79		34	120			130	
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	23,3		0	25,0 %			25,0 %	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	1		2					
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHIN	86,67%		86%	100%			100%	
Taux de suivi médical complet - Espoirs	76,92%		76,67%	100%			100%	
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	1		0				0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	11 (84,62%)		8 (61,54%)	100%			100%	

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Renforcer la structuration de la fédération pour accroître l'efficacité de son action.	85%		85%	100%			100%	
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes			2	5			6	7
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	6,41%		6,9%	7%			8%	8%
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	21		18	20			20	20

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	Nombre d'établissements scolaires impliqués dans le dispositif jeunes et Educ'en Ciel - toutes activités	43	41	70	75	80
Améliorer la sécurité de nos disciplines et des pratiquants	Opération brevet de pilote "2015" (indicateur pourcentage de pilotes brevetés parapente et delta).	56%	77%	63%	65%	66%
Préserver nos espaces de pratiques et leur accessibilité à tous	Nombre de dirigeants bénévoles ayant suivi les formations FFVL-espace aérif.	17	19	20	21	22
Renforcer le rôle de la FFVL au niveau international	Nombre de participation d'élus dans les instances internationales - toutes activités.	5	7	5	6	6
S'inscrire dans une stratégie de développement durable pour le vol libre	Etapas du déploiement d'une filière de recyclage (futur indicateur % de matériel recyclé).	en cours	annulé	Etude defaisabilité	Mise en place de la filière	Mise en place de la filière
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau	Nombre de sportifs issus des structures d'entraînement sélectionnés en équipe de France sur les compétitions de référence (indicateur PP et kite)	100%	100%	80%	80%	80%
Structurer et renforcer la formation et l'encadrement des pratiquants, des élus, des cadres, des enseignants de l'Educ Nat et des jurys.	Nombre de cadres bénévoles formés et/ou remis à niveau par an (toutes activités)			130	130	130
Accompagner les disciplines en construction. Le boomerang.	Augmentation du nombre de licenciés. + 10% par an pendant l'olympiade.	+22%	-9%	+10%	+10%	+10%
Examens du SMR	Taux de suivi.			100%	100%	100%
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau	Taux de passage du collectif relève au collectif senior (indicateur PP et kite)		8%	15%	15%	15%
Structurer et renforcer la politique sportive de la FFVL (hors haut niveau)	Maintenir le rang de la France au niveau mondial (indicateur en voltige parapente)	1	1	1	1	1
Animer les réseaux des écoles professionnelles de kite, parapente et delta sur tout le territoire.	Licencier et fidéliser les pratiquants qui s'adresse à ces structures. Taux de fidélisation.		18%	22%	24%	26%


Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Renforcer la structuration de la fédération pour accroître l'efficacité de son action.	12 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Action 1	12 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Structuration fédérale	12 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Action 2	0 €	0 €	0 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
Améliorer l'accessibilité du vol libre à tous les publics et en particulier aux femmes, aux handicapés et aux jeunes	0 €	0 €	0 €	0 €
Action 1	119 573 €	81 500 €	81 000 €	38 573 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	119 573 €	81 500 €	81 000 €	38 573 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	37 500 €	30 000 €	30 000 €	7 500 €
Améliorer la sécurité de nos disciplines et des pratiquants	82 073 €	51 500 €	51 000 €	31 073 €
Action 1	131 290 €	46 000 €	46 000 €	85 290 €
Structuration fédérale	131 290 €	46 000 €	46 000 €	85 290 €
Structurer et renforcer la politique sportive de la FFVL (hors haut niveau)	131 290 €	46 000 €	46 000 €	85 290 €
Action 1	51 750 €	28 000 €	17 000 €	34 750 €
Structuration fédérale	51 750 €	28 000 €	17 000 €	34 750 €
Accompagner les disciplines en construction. Le boomerang.	51 750 €	28 000 €	17 000 €	34 750 €
Action 1	24 800 €	12 000 €	12 000 €	12 800 €
Structuration fédérale	24 800 €	12 000 €	12 000 €	12 800 €
Structurer et renforcer la politique du sport de haut niveau	24 800 €	12 000 €	12 000 €	12 800 €
Action 2	549 000 €	264 500 €	229 000 €	320 000 €
Aides personnalisées (AP)	528 000 €	247 500 €	213 000 €	315 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	60 000 €	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	267 000 €	123 500 €	120 000 €	147 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	108 000 €	37 000 €	37 000 €	71 000 €
Action 3	93 000 €	27 000 €	26 000 €	67 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	21 000 €	17 000 €	16 000 €	5 000 €
Examens du SMR	21 000 €	17 000 €	16 000 €	5 000 €
Action 3	27 000 €	24 000 €	23 560 €	3 440 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	27 000 €	24 000 €	23 560 €	3 440 €
Structurer et renforcer la formation et l'encadrement des pratiquants, des élus, des cadres, des enseignants de l'Educ Nat et des jurys.	27 000 €	24 000 €	23 560 €	3 440 €
Action 4	55 000 €	25 000 €	15 000 €	40 000 €
Formations fédérales	55 000 €	25 000 €	15 000 €	40 000 €
Animer les réseaux des écoles professionnelles de kite, parapente et delta sur tout le territoire.	55 000 €	25 000 €	15 000 €	40 000 €
Action 4	104 000 €	50 000 €	10 000 €	94 000 €
Professionnalisation de l'activité	104 000 €	50 000 €	10 000 €	94 000 €
TOTAL	1 074 413 €	537 000 €	439 560 €	634 853 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

409 560 €

	Relevé d'Identité Bancaire IBAN
Cadre réservé au destinataire du relevé	
Titulaire du compte FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE	
Domiciliation COTE D AZUR ENTREPRISES (02816)	
RIB : 30004 02478 00010833808 13 IBAN : FR76 3000 4024 7800 0108 3380 813 BIC : BNPAFRPPMEE	